



DELIBERATION

Conseil d'Administration Centre Communal Action Sociale de

Séance du 31/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 13
Présents : 11
Nombre de suffrages : 11
Date de convocation
24/03/2025
Date d'affichage
24/03/2025
VOTE :
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars, à dix-huit heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAFAGE Stéphane.

Etaient présents :

Mme BEAUD Carole, M. COURBIS Joël, Mme DEVISE Liliane, M. DOHA Médard, M. DOREE Philippe, Mme FOUREL Huguette, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, M. LAFAGE Stéphane, Mme SERRETTE Martine, M. THEBAULT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Mme PORTE COURTIAL Nathalie

Etai(ent) excusé(s) :

M. LAFUMAT René

Numéro interne de l'acte : 2025-09
Objet : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

Monsieur le Président rappelle la présentation faite du CFU, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses	Recettes	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	ou Déficit	ou Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés	- €	6 829,55 €				6 829,55 €
Opérations de l'exercice	11 856,89 €	13 338,00 €			11 856,89 €	13 338,00 €
Totaux	11 856,89 €	20 167,55 €	0,00 €	0,00 €	11 856,89 €	20 167,55 €
Résultat de clôture	0,00 €	8 310,66 €	0,00 €	0,00 €	- €	8 310,66 €

Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €	(à inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP n+1)
Excédent de financement de la section d'investissement	0,00 €	(à inscrire au compte 001 en recettes d'investissement au BP n+1)

Restes à réaliser

--	--

Besoin de financement des restes à réaliser	0,00 €
Excédent de financement des restes à réaliser	0,00 €

Besoin total de financement	0,00 €
Excédent total de financement	0,00 €

Le Conseil d'administration,
Monsieur le Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

Article 1 : Considérant l'excédent de fonctionnement, d'affecter la somme de :

	0,00 €	au compte 1068 investissement (à inscrire au BP N+1)
Déficit de fonctionnement	0,00 €	(à inscrire au compte 002 en dépenses de fonctionnement au BP N+1)
Excédent de fonctionnement	8 310,66 €	(à inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement au BP N+1)

Article 2 : D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait à CORNAS
Le Président, M. LAFAGE Stéphane

